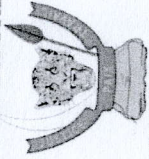


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 031/2024

A LA SOCIETE KENNY RITESH CONSTRUCTION « SOKERICO SARL ».

Après avoir reçu le contrat du marché n° 003/CAB/MIN/TVCD/2023, conclu avec le Ministère des Transports et Voies de Communication, pour un montant total hors taxe de dollars américains quinze millions quatre cent trente mille huit cent soixante-huit, trente-six centimes (USD 15 430 868,36) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cent huit mille seize, huit centimes (USD 108 016,08), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 15/02/2024

Directeur Administratif et Financier

Directeur Général  
Benoit Nkolikou Nkolombo

